


Trois "niveaux" de phylarques. Étude terminologique sur les relations de Rome et de Byzance avec les Arabes avant l'Islam
Author(s): A. G. Grouchevoy
Source: *Syria*, T. 72, Fasc. 1/2 (1995), pp. 105-131
Published by: Institut Francais du Proche-Orient
Stable URL: http://www.jstor.org/stable/4199115
Accessed: 08-03-2015 09:44 UTC

# TROIS "NIVEAUX" DE PHYLARQUES. ÉTUDE TERMINOLOGIQUE SUR LES RELATIONS DE ROME ET DE BYZANCE AVEC LES ARABES AVANT L'ISLAM

PAR

A.G. GROUCHEVOY

*Institut des Études Orientales de l'Académie des Sciences de Russie*
*Section de Saint Petersbourg*

La première chose à savoir pour un historien, c'est l'emploi exact des termes soit par les auteurs, soit dans les textes (les inscriptions, les papyrus, les actes etc.) de l'époque étudiée. Tel est le sujet du présent article qui est consacré à la conception que les auteurs romains et byzantins, ainsi que les auteurs des inscriptions diverses du Proche-Orient, ont eue sur le chef des tribus arabes et de son pouvoir. Cette étude terminologique peut en même temps délimiter les périodes de la politique romaine et byzantine dans la péninsule d'Arabie parce que l'analyse diachronique permet de noter facilement le changement des termes, l'apparition de nouvelles conceptions des mots, ce qui reflète toujours un changement de la politique en général.

Les historiens et les géographes qui ont décrit le Proche-Orient mentionnent souvent les Arabes et les tribus arabes [1] dans leurs relations avec l'Empire. Le plus souvent, les auteurs depuis Cicéron et jusqu'à Procope et Théophane le Confesseur préfèrent employer le terme φύλαρχος pour désigner le chef d'une tribu.

1. Il faut distinguer deux significations du terme "Arabe" — moderne, celle de l'identité des peuples arabes, et antique quand les Arabes ne représentaient pour les auteurs antiques que l'ensemble des tribus nomades de la région. La différence d'usage, ainsi qu'une certaine confusion, se voit très bien dans ces cas ambigus, comme, par exemple, dans les textes qui concernent l'histoire de l'Osrhoène. Cf. les pages suivantes.

Le terme grec φύλαρχος signifie en principe tout simplement " chef de tribu ". C'est pourquoi on peut trouver φύλαρχος, déjà dans la littérature grecque classique, avec le sens de chef d'une tribu hors des limites du monde civilisé. En même temps, en Grèce classique et à l'époque romaine on utilisait le terme φύλαρχος pour désigner le pouvoir d'un magistrat d'une cité — le chef d'une " phylé " — une unité administrative[2].

Les particularités d'emploi de φύλαρχος pour les Arabes ne sont presque pas étudiées. R. Paret avait étudié quelques unes (mais pas toutes!) des mentions de phylarques dans la littérature protobyzantine[3]. Il pense que les phylarques chez les auteurs byzantins n'étaient que de simples chefs de tribu au service de l'Empire byzantin. R. Paret nie la concentration du pouvoir dans les mains des dynastes ghassanides sur les Arabes de Syrie et de l'Arabie du Nord.

F. Gschnitzer dans son article " Phylarchos "[4] examine tous les cas d'emploi du terme " phylarchos ", y compris les textes concernant les Arabes, mais le caractère général de cet article ne lui permet pas d'analyser tous les textes en détail[5] et il trace seulement, de manière générale, l'évolution de φύλαρχος d'un mot neutre, sans nuances spéciales, à un terme désignant un fonctionnaire byzantin.

L'analyse en détail de toutes les mentions de phylarques arabes reste, à notre avis, indispensable, parce qu'elle permet de tracer l'évolution sociale des tribus arabes dans le nord de la péninsule Arabique, sur le territoire situé entre Rome et le royaume parthe, entre Byzance et l'Empire sassanide sous un point de vue assez mal étudié.

L'apparition des Arabes dans les affaires étrangères de Rome, ainsi que le début de l'utilisation de φύλαρχος pour les Arabes remontent au Ier siècle av. J.-C. Le premier épisode, dans l'ordre chronologique des choses, est lié aux campagnes en Orient de Lucius Licinius Lucullus en 69-68 av. J.-C.

La description de la campagne d'Arménie sous la direction de Lucullus en 69-68 av. J.-C. se trouve dans la biographie de Lucullus par Plutarque et, en même temps, chez Dion Cassius.

2. *R.E.* Bd., XX, I, col. 990; *Der Kleine Pauly* 4, col. 834.

3. R. PARET, " Note sur le passage de Malalas concernant les phylarques arabes ", *Arabica* 5 (1958), p. 251-262.

4. F. GSCHNITZER, *Phylarchos R.E., Elfter Supplementband*, Stuttgart, 1975, col. 1067-1090.

5. Selon F. Gschnitzer, cela n'était pas même son but : F. GSCHNITZER, *op. cit.*, col. 1070.

Chez Plutarque (*Lucullus* 29,7), après une victoire décisive sur l'armée de Tigrane, les rois des Arabes (Ἀράβων βασιλεῖς) ont commencé à rendre visite à Lucullus en déclarant leur soumission (ἐγχειρίζοντες τὰ σφέτερα)[6].

La note de Dion Cassius sur ces événements est très courte. Il mentionne deux fois[7] un dynaste arabe, Alchaudonius (Ἀλχαυδόνιος), fidèle pour un certain temps à Lucullus pendant cette campagne[8].

On trouve la trace de la campagne de Lucullus en Arménie chez Festus, l'auteur du IV[e] siècle ap. J.-C. Il écrit dans le chapitre 14 : *Per confinia Armeniarum primum sub L. Lucullo Romana signa transmitta sunt. Phylarchi Saracenorum in Osroene superati cessere.*

"À travers les régions des Arméniens les enseignes de l'armée romaine furent transportées au-delà du Taurus pour la première fois sous la direction de L. Lucullus. Les phylarques des Arabes en Osrhoène, vaincus, ont cessé la résistance".

La comparaison du texte de Festus avec celui de Plutarque et de Dion Cassius montre tout d'abord que les trois racontent des événements différents. Aucune de nos sources ne dit rien sur le passage de Lucullus par l'Osrhoène[9]. C'est pourquoi l'apparition des "phylarques d'Osrhoène" chez Festus, liée avec la description de la campagne de Lucullus, semble suspecte.

Le nom du dynaste arabe, conservé chez Dion Cassius, n'est pas attesté chez les dynastes d'Osrhoène[10]. L'absence de toute information chez Plutarque et Dion Cassius sur les contacts de Lucullus avec les dynastes d'Osrhoène prouve à notre avis, l'erreur de Festus. On peut supposer que Lucullus avait affaire à des chefs de tribus insignifiants qui vivaient dans les régions que Lucullus traversait[11]. Quant à Festus, on peut supposer qu'il a confondu tout simplement les événements d'époques différentes[12] ou qu'il connaissait mal la géographie.

6. L'expression n'est pas claire, parce que la traduction mot par mot de cette expression serait "en livrant leurs biens". De quoi s'agit-il ? Le contexte aide à comprendre. Un peu plus haut, Plutarque fait l'éloge de Lucullus qui a réussi à soumettre aux Romains pratiquement sans force les royaumes des barbares. On peut supposer alors ici que les rois arabes transmettaient à Lucullus les droits sur leur domaines et possessions. Cf. : J. VAN OOTEGHEM, *Lucius Licinius Lucullus*, Bruxelles, 1959, pp. 133-134.

7. XXXVI, 2; XL, 20.

8. Cet Alchaudonios apparaît encore une fois dans les sources — dans les récits des péripéties des guerres civiles après l'assassinat de Jules César. Il était vers 42 av. J.-C., l'allié de Quintus Caecilius Bassus. Dion Cassius le nomme tout simplement "Alchaudonios, Arabe" (XLVII, 27,4) ; Strabon (XVI, 2, 10 = C 753) l'appelle "Alakhaidamnos, roi des Rambés, les nomades de ce côté de l'Euphrate" (ὁ τῶν Ραμβαίων βασιλεὺς τῶν ἐντὸς τοῦ Εὐφράτου νομάδων).

9. Sur l'itinéraire de Lucullus on peut consulter J. VAN OOTEGHEM, *op. cit.*, p. 117-125 ; L. DILLEMANN, *Haute Mésopotamie orientale et pays adjacents. Contribution à la géographie historique de la région du V[e] siècle avant l'ère chrétienne au VI[e] siècle de cette ère*, Paris, 1962, p. 263-268.

10. Cf. *supra*, note 7.

11. Selon Plutarque (Luc. 26,3), Tigrane avait beaucoup d'alliés parmi les Arabes. C'est avec eux que Lucullus pouvait avoir à faire.

12. Les premières attestations des guerres avec l'Osrhoène remontent à l'époque de Trajan.

Dans l'histoire de l'expédition militaire de Crassus contre les Parthes, finie par la débâcle des Romains en 53 av. J.-C., nos sources principales (Plutarque, Dion Cassius) [13] soulignent le rôle important d'un dynaste d'Osrhoène. Cet épisode est raconté par les historiens de la même manière. La seule différence entre Plutarque et Dion Cassius, c'est le nom du phylarque et son titre.

Tous les manuscrits de Dion Cassius [14] donnent Αὔγαρος ὁ 'Οὀροηνος "Abgar d'Osrhoène". Plutarque donne le titre du dynaste toujours de la même manière, φύλαρχος [15]. En même temps, Plutarque le qualifie d'Arabe (φύλαρχος 'Αράβων "Αβγαρος ὄνομα) [16]. Cela nous permet d'utiliser cet épisode ici, bien que la caractéristique d'Abgaros comme Arabe soit contestable d'un point de vue moderne [17]. Notons quand même qu'Abgaros était *Arabe* (dans le sens de son temps, bien sûr) pour Plutarque. Notons également l'importance pour notre sujet de la caractéristique, donnée dans nos sources, des liens d'Abgaros avec les Romains [18].

Le nom du dynaste, en revanche, diffère dans les différents manuscrits. Il y a quatre variantes, dont trois peuvent être considérées comme remontant [19] à *'bgrs* en araméen, malgré l'inversion des consonnes : Αὔγαρος, "Αγβαρος, "Ακβαρος. Ces formes, qui coïncident avec la tradition manuscrite de Dion Cassius, se rencontrent seulement dans l'une des familles des manuscrits de Plutarque [20]. Dans la majorité des manuscrits on trouve 'Αριάμνης [21]. La divergence des noms n'est pas un obstacle pour considérer que Plutarque et Dion Cassius parlent du même homme — de Abgaros II Ariamnès, le dynaste d'Osrhoène [22].

13. Plutarque, Crassus 21-22; Dion Cassius XL 20-24.

14. Cassii Dionis Cocceiani *Historiarum Romanarum quae supersunt. Edidit U. Ph. Boissevain.* Vol : I. Berolini, 1895, p. 513.

15. L'emploi du mot phylarque chez Plutarque s'explique par toute une tradition qui existait aux temps du Haut-Empire dans la littérature géographique et historique. Les exemples, cités sur les pages suivantes vont montrer des exemples d'utilisation de ce terme par Strabon pour les petits dynastes de Syrie ainsi que l'utilisation de ce terme par Arrien pour les dynastes d'Osrhoène.

16. Plutarque reste, à vrai dire, le seul à utiliser une pareille caractéristique pour les dynastes d'Osrhoène. Du point de vue actuel, c'est une erreur évidente. Les dynastes, ainsi que la population d'Osrhoène étaient plutôt des araméens arabisés. Le problème des influences mutuelles des langues et des cultures dans cette région reste complexe, mais les sources connues permettent quand même de discerner l'élément arabe et araméen dans la culture d'Osrhoène, sans que l'on puisse définir clairement l'interaction de l'"arabe" et de l'"araméen" à Osrhoène (H.J.W. DRIJVERS, *Cults and beliefs at Edessa*, Leiden, 1980, pp. 122-174; J.B. SEGAL, *Edessa. The blessed City*, Oxford, 1970, pp. 142-143; A. DESREUMAUX, *Histoire du roi Abgar et de Jésus*, Brepols, 1993, pp. 17-18).

17. Cf. *supra*, note 1.

18. Cf. les pages suivantes.

19. Deux formes montrent une évidente transposition des consonnes qu'on peut expliquer par la faute de copiste.

20. Plutarchi, *Vitae parallelae recognoverunt Cl. Lindskog et K. Ziegler.* Vol. I, fasc. 2, Lipsiae, 1914, p. 173, 174, 176 et 177.

21. Les noms iraniens chez les dynastes d'Osrhoène ne doivent pas étonner. Le cas présent n'est pas unique : A. VON GUTSCHMID, *Untersuchungen über die Geschichte des Königreichs Osroëne*, St. Petersburg, 1887, p. 46-47. F. IUSTI, *Iranisches Namenbuch*, Marburg, 1895, p. 23.

22. A. VON GUTSCHMID, *op. cit.*, p. 20-21; J.B. SEGAL, *Edessa "The blessed city"*, Oxford, 1970, p. 10-12.

L'épisode d'Abgaros-Ariamnès est raconté par les historiens presque sans différences. Quand Crassus hésitait sur la route à prendre pour aller à l'encontre de l'armée parthe, Abgaros, lié auparavant aux Romains, était venu pour proposer son aide. Plutarque et Dion Cassius sont d'accord qu'Agbaros était jadis un allié des Romains, bien qu'il y ait de grandes différences dans les détails de la description de cette alliance.

Dion Cassius écrit qu'Abgaros "était devenu l'allié des Romains au temps de Pompée" (ἔνσπονδος γὰρ τοῖς Ῥωμαίοις ἐπὶ τοῦ Πομπηίου γενόμενος). Plutarque écrit avec plus de détails : "Il était connu par quelques-uns qui avaient participé aux campagnes de Pompée comme une personne en faveur auprès de celui-ci et qu'on jugeait bon d'être un ami des Romains" (Τοῦτον ᾔδεσαν ἔνιοι τῶν Πομπηίῳ συνεστρατευμένων ἀπολαύσοντά τι τῆς ἐκείνου φιλανθρωπίας καὶ δόξαντα φιλορώμαιον εἶναι).

Il y a ici une nuance juridique importante pour la compréhension des liens de Rome avec les Arabes et les petits dynastes de la région. Dion Cassius emploie pour caractériser les liens d'Abgaros avec Rome le mot ἔνσπονδος, qu'on utilisait dans la langue officielle pour désigner les liens diplomatiques officiels entre les États par traité. Or, l'histoire de l'Osrhoène nous est assez bien connue. Il n'y avait à cette époque aucun traité entre Rome et l'Osrhoène d'aucune sorte. Les liens d'Abgaros avec les Romains étaient personnels, mais réglés au nom du peuple romain par Pompée[23].

La suite des événements est racontée dans nos sources de la même manière. Abgaros, selon Plutarque et Dion Cassius, persuade Crassus qu'il connaissait la meilleure route pour l'armée romaine. En réalité — ici nos sources sont complètement d'accord — Abgaros a fait tout ce qu'il pouvait pour que l'initiative stratégique se retrouve dans les mains des Parthes. Plutarque et Dion sont persuadés qu'en réalité Abgaros était un allié des Parthes et qu'il a assuré la défaite des Romains[24].

Le troisième épisode relatif au sujet étudié est lié au nom de Cicéron. En 50 av. J.-C. Cicéron, légat de la province de Cilicie, avait envoyé une note officielle au Sénat annonçant l'invasion des Parthes sur le territoire romain. Il écrit (*Ad fam.*, XV, 1, 2) qu'il avait reçu l'annonce de l'invasion parthe de plusieurs personnes, y compris de la part de

23. Les relations d'Abgaros avec les Romains relèvent du même phénomène que celui étudié par E. Badian pour les années précédentes dans le livre *Foreign Clientelae* (264-70 B.C.), Oxford, 1958. À voir surtout l'épilogue, pp. 285-290.

24. Ce récit a beaucoup en commun avec l'exposé de Strabon (XVI,4,23-24 = C 781) sur la campagne d'Aelius Gallus en Arabie et sur la fin peu honorable pour les Romains de cette expédition. Strabon mentionne Syllaios, le "frère" du roi nabatéen, qui menait les Romains par des routes très difficiles. On sent très bien ici une certaine tendance. Dans tous ces cas les événements se passaient, c'est sûr, un peu autrement, mais cela ne signifie pas, à notre avis, que nous ne devons pas avoir confiance en nos sources (Plutarque, Dion Cassius et Strabon pour les événements de la campagne d'Aelius Gallus).

"Iamblichus, le phylarque des Arabes, dont on pense qu'il est bienveillant et amical pour notre État". (Cicero, *Epistolae Ad Fam.*, XV, 1, 2... *ab Jamblicho phylarcho Arabum, quem homines opinantur bene sentire amicumque esse rei publicae nostrae*)[25].

Le texte de Cicéron est important car il caractérise les relations de Rome avec les tribus arabes en ce temps là. Cicéron présente Iamblichus au Sénat comme un allié : cela se voit par le terme *amicus* qui avait dans la langue politique de la République tardive et dans le Haut-Empire le sens d'allié[26], ainsi que dans l'expression *bene sentire* — "avoir les bonnes intentions".

On ne peut oublier en même temps l'expression prudente *quem homines opinantur* — "considéré par certains[27] comme". Cela signifie que Iamblichus était un allié des Romains *de facto*, mais pas *de iure*.

Le maximum d'information, à l'époque romaine, sur l'organisation des tribus arabes et la politique romaine dans la péninsule Arabique est fourni par Strabon. Il connaît bien le terme de "phylarque". Il appelle "phylarques" les dynastes de certaines régions de la Syrie du Nord. Strabon cite les suivants (XVI,2,10 = C 753) : Sampsikéramos et Jamblique, phylarques du peuple des Éméséniens, et Ptolémée, fils de Ménée, maître du Massyas, avec Héliopolis et Chalcis, et de la montagne des Ituréens.

Strabon emploie d'autre part φύλαρχος pour désigner tout simplement le chef d'une tribu arabe. Ce terme est employé dans ce sens pour les Arabes de Mésopotamie :

XVI, 1, 27 = C 748 : "Après la traversée (de l'Euphrate) la route passe par le désert vers les confins de la Babylonie, jusqu'à Skènai (Les Tentes), une ville digne d'être nommée[28], située sur un canal. Après la traversée du fleuve, il faut compter vingt-cinq jours jusqu'à Skènai. Eux, ils sont[29] les bergers des chameaux et ils connaissent les haltes où il y a beaucoup d'eau. Quelquefois ils utilisent de l'eau importée. Les habitants de Skènai assurent[30] le calme et la modération en ce qui concerne les impôts. C'est pourquoi (les marchands) font un détour de trois jours à droite par le désert en évitant les régions près du fleuve. On fait cela parce que les phylarques qui habitent des deux côtés du fleuve[31] ont des terres beaucoup moins fertiles et vivent plus pauvrement. Chacun a proclamé son pouvoir (sur son territoire), chacun d'eux exige des impôts sans mesure".

25. Il n'est pas clair si Iamblichus était le chef d'une tribu ou de plusieurs. Par ailleurs, il y a trois mentions chez Dion Cassius (L. 13; LI 2; LIV 9) de Iamblichus, roi des Arabes, allié d'Antoine dans sa lutte contre Auguste. Il est tout à fait possible qu'il s'agit dans les deux cas du même personnage.

26. Sall., *Bel. Jug.*, 14, 3; Tac., *Annales*, II, 58.

27. Nous ne savons malheureusement pas par qui. Il s'agit ici, peut-être, des représentants de l'administration romaine au Proche-Orient.

28. Μέχρι Σκηνῶν, ἀξιολόγου πόλεως. Il semble que cette ville (ce site?) n'est pas identifiée et localisée.

29. Les habitants de Skènai.

30. Aux marchands qui traversent cette région.

31. οἱ γὰρ παροικοῦντες ἑκατέρωθεν τὸν ποταμὸν φύλαρχοι.

On voit bien le sens de "phylarque" dans ce passage d'après le contexte et la comparaison avec le passage XVI, 2, 10 = C 753, cité plus haut. Strabon y avait toujours indiqué le nom du phylarque et le territoire qui constitue son domaine. L'absence de cette information dans XVI, 1, 27 montre bien, à notre avis, qu'il s'agit ici des chefs des tribus, pas plus.

La grande importance de ces extraits réside dans la description de la situation dans la région quand on aperçoit déjà les premières traces de la division des tribus arabes entre celles qui avaient plus de liens avec l'Iran (d'abord parthe, puis sassanide), et celles qui en avaient davantage avec Rome.

En effet, on voit un peu plus loin chez Strabon une description de la lutte d'influence sur les tribus arabes, XVI, 1, 28 = C 748 : "Le territoire (de ce côté de l'Euphrate) est dans le domaine des Romains et des phylarques jusqu'en Babylonie. Certains d'entre eux[32] sont plus bienveillants aux Romains parce qu'ils sont situés plus près d'eux. Les habitants des 'Tentes', les nomades qui se trouvent non loin du fleuve sont moins bienveillants envers les Romains. Ceux d'entre eux qui sont plus loin du fleuve et plus près de l'Arabie Heureuse sont, quand même, plus bienveillants envers les Romains. Les Parthes étaient depuis longtemps inquiets de cette amitié... "[33].

On peut tirer encore une autre information sur les phylarques chez Strabon. Dans les dernières pages de la *Géographie*, il cite (XVII, 3, 24 = C 839) les peuples gouvernés par les Romains et indique les titres les plus usités des gouverneurs locaux de ces peuples. Ce sont les dynastes (δυνασταί), les phylarques (φύλαρχοι), les prêtres (ἱερεῖς).

Il y a chez Strabon un passage spécial sur les phylarques en Arabie qui se trouve au commencement de son œuvre; II, 3, 32 = C 130 : μετὰ δὲ τὴν Μεσοποταμίαν τὰ ἐντὸς Εὐφράτου ταῦτα δ'ἐστὶν ἥ τε Εὐδαίμων Αραβία πᾶσα, ἀφοριζομένη τῷ 'Αραβικῷ κόλπῳ παντὶ καὶ τῷ Περσικῷ, καὶ ὅσην Σκηνῖται καὶ οἱ φύλαρχοι κατέχουσιν οἱ ἐπὶ τὸν Εὐφράτην κατήκοντες καὶ τὴν Συρίαν. "Après la Mésopotamie, la région de ce côté de l'Euphrate, c'est toute l'Arabie Heureuse bornée par tout le golfe Arabique et Persique. Elle est possédée par les habitants des Skènai (les Tentes) et par les phylarques, dont les domaines s'étendent jusqu'à l'Euphrate et la Syrie".

Le dernier extrait montre que pour Strabon, les habitants des "Tentes" et les sujets des phylarques représentent des catégories différentes de la population du nord de l'Arabie. Un passage cité plus haut sur les habitants des "Tentes" montre que les Σκηνῖται de Strabon n'étaient que des tribus nomades.

32. Des phylarques.
33. Strabon énumère plus loin les guerres entre les Romains et les Parthes du Ier siècle av. J.-C.

Quant à " phylarque ", le terme existe chez Strabon en deux sens, si l'on peut dire. D'un point de vue, c'est un dynaste de telle ou telle région, de l'autre, c'est un chef de tribu. L'analyse du dernier extrait montre bien, il me semble, que " le phylarque " dans ce texte se trouve un peu entre un dynaste de telle ou telle région et le chef d'une tribu. Cela se voit par l'impossibilité de comprendre les " phylarques " de ce texte comme les chefs des tribus des " Tentes " (Σκηνῖται). L'opposition Σκηνῖται - φύλαρχοι qui se voit dans un morceau cité plus haut (XVI, 1, 27 = C 748), se voit clairement aussi dans le dernier extrait cité. Il ne faut pas oublier en même temps que les phylarques-dynastes existaient chez Strabon seulement en Syrie, tandis que le dernier texte est consacré à la péninsule Arabique.

Cela permet de suggérer qu'ici (II, 3, 32 = C 130) Strabon donne le nom de " phylarque " à des personnages plus ou moins semblables à Amorkesos ou à la reine Mawia de l'époque tardive [34], c'est-à-dire à des hommes possédant plus de pouvoir que d'ordinaire.

Comme nous n'avons pas d'autre information sur les Arabes dans la politique romaine, les phylarques et l'organisation sociale des Arabes avant les IIe-IIIe siècles ap. J.-C., on peut tirer déjà quelques conclusions sur l'emploi du terme φύλαρχος, et la première étape de la politique romaine dans la péninsule Arabique.

Jusqu'au temps de Trajan, aucune partie de l'Arabie ne faisait partie de l'État romain et tous les contacts des stratèges romains avec les tribus arabes et leurs chefs étaient transitoires. Les chefs des tribus et les petits dynastes restaient indépendants par rapport à Rome. Quant à l'administration romaine, elle n'avait pas même d'intérêt d'avoir des liens avec les tribus arabes et les petits dynastes installés officiellement.

Quant au terme φύλαρχος (phylarque), dans la période décrite, il n'y a aucune trace d'utilisation de ce mot comme titre officiel d'un chef de tribu au service de l'Empire romain [35]. L'usage très répandu et très caractéristique de ce mot au temps du Bas-Empire permet de penser que l'absence de traces d'une telle utilisation aux temps du Haut-Empire s'explique tout simplement par le manque de documentation.

*

* *

34. À voir plus bas avec plus de détails sur ces personnages.

35. La difficulté d'analyse de φύλαρχος, comme la majorité des cas de pareille terminologie, consiste dans sa dualité. Phylarque devenait avec le temps de plus en plus officiel, un terme pour un fonctionnaire. Le mot conservait en même temps son sens de base, un mot de la langue parlée pour un chef de tribu en dehors du monde " civilisé ", Romain pour ce temps là. Un bon exemple des exagérations de ces difficultés se trouve dans l'article de Ph. MAYERSON " The use of the term Phylarchos in the Roman-Byzantine East ", *ZPE* 88 (1991), p. 291-295.

Une deuxième étape de la politique romaine dans la péninsule Arabique commence avec les campagnes de Trajan quand de grandes parties du nord de la péninsule ont été incluses dans le territoire romain. Après cela, les liens de l'administration romaine avec les tribus de la région sont devenus réguliers à cause de la régularité des changements des pâturages d'été et d'hiver des tribus nomades qui ont commencé à passer des mois sur le territoire romain [36]. Le problème des contacts de la population sédentaire et des tribus nomades au nord de la province romaine d'Arabie n'est pas si simple. Il n'y a que très peu de sources, à la différence de l'époque du Bas-Empire, qui permettent de prouver quelque chose pour l'époque du Haut-Empire. Les inscriptions grecques sont peu nombreuses et courtes, les inscriptions des Arabes nomades datant des premiers siècles ap. J.-C, quoique très nombreuses, sont en même temps plus courtes et beaucoup plus difficiles à comprendre que les inscriptions grecques. Je dois dire, tout de même, que les preuves de contacts entre les deux mondes, celui des nomades et celui de la population sédentaire, existent et sont évidentes pour l'époque du Haut-Empire.

Les témoignages de la régularité des relations commencent à apparaître dans les inscriptions de la province romaine d'Arabie, où l'on commence à trouver les magistrats divers des tribus, les stratèges des tribus [37]. Le dossier de ces inscriptions s'agrandit peu à peu [38]. On connaît pour le moment :

— "ethnarque, stratège (?) des nomades" (W 2112 [39]);

— "ethnarque, stratège des nomades" (W 2196 [40]);

36. À voir sur ce problème : M.C.A. MACDONALD "Nomads and the Hawran in the late hellenistic and roman periods : a reassessment of the epigraphic evidence", *Syria* 70 (1993), pp. 320-322.

37. Il s'agit ici des tribus dites "safaïtiques" qui ont laissé des milliers d'inscriptions sur les rochers à l'est de Haouran. C'est tout à fait possible, que ce terme "safaïtique" ne représente qu'une abstraction moderne, n'ayant rien de commun avec la réalité antique (M.C.A. MACDONALD, *Syria* 70 [1993], pp. 305-306). En tout cas nous n'avons aucune preuve que ces tribus s'appelaient eux-mêmes les "Safaïtes", sinon, peut-être, l'inscription IGLS 9001 mentionnant Zeus de Safa. Il faut souligner ici qu'en même temps nous avons l'expression très claire de l'unité ethnique des tribus connues comme thamoudéennes (D.F. GRAF, "The Saracens and the Defense of the Arabian Frontier", *BASOR* 229 (1978), p. 1-26; M. SARTRE, *Trois études*, p. 27-29. Si même le terme "safaïtique" n'est qu'une abstraction, cela n'empêche pas de l'utiliser avec succès en disant que c'est un terme bien commode pour désigner l'ensemble des tribus nomades à l'est de Haouran.

38. Pour l'analyse en détail, voir M. SARTRE, *Trois études sur l'Arabie romaine et byzantine* (Collection Latomus, 178), Bruxelles, 1982, p. 122-128; M. SARTRE "Deux phylarques arabes dans l'Arabie byzantine", *Le Muséon* 106 (1993), p. 145-151. M.C.A. MACDONALD, *Syria* 70 (1993), pp. 368-377.

39. L'inscription vient de Hit au nord du Djebel al-Druz. On peut dater l'inscription du Ier siècle. Le caractère de l'inscription n'est pas clair à cause de plusieurs lacunes. Il n'y a que deux lettres qui restent du titre : ...ος νομάδων. C'est pourquoi la restitution de "stratège" ne reste qu'une possibilité. On peut suggérer ici autre chose — "phylarque", "ethnarque" etc.

40. Une inscription funéraire qui vient de Malikiyé et qui date du milieu du IIe siècle ap. J.-C., selon toute probabilité. Le titre se lit de la manière suivante : ..'Αδριανοῦ τοῦ καὶ Σοαιδου Μαλεχου ἐθνάρχου στρατηγοῦ νομάδων. M.C.A. MACDONALD (*Syria* 70 [1993], pp. 368-370) comprend l'inscription de la manière suivante. Le titre "ethnarque" est celui de Soaidos, tandis que le titre de "stratège des nomades" reste celui d'Adrien. C'est tout à fait impossible parce que les

— "stratège des campements des nomades" (PPAES 752[41]);

— "stratège et phylarque" de la tribu safaïtique 'Awidh (W 2236[42]);

— les "délégués" des tribus nomades (W 2203[43]).

C'est à peu près la moitié du dossier existant sur les fonctionnaires des tribus et des peuples nomades, mais il faut s'arrêter ici quelques instants parce que les autres inscriptions montrent les relations de Rome avec les tribus d'Arabie sous un autre aspect.

Toute l'information, citée dans les pages précédentes, vient des inscriptions funéraires, l'interprétation desquelles pose des problèmes. Quelquefois, il est indiqué clairement que tel ou tel personnage est soit "ethnarque", soit "stratège", soit "phylarque" des nomades. Quelquefois cette indication manque. Le premier problème de l'interprétation de ces inscriptions est : peut-on dire que tous ces "phylarques", "ethnarques" et "stratèges" des nomades, étaient eux-mêmes des nomades, ou doit-on les considérer comme des magistrats locaux s'occupant des groupes de nomades ?[44] On trouve la réponse bien évidente, à mon avis, dans la documentation datant du Bas-Empire et des temps protobyzantins, laquelle est beaucoup plus détaillée sur les relations des nomades et des sédentaires dans cette région. Les histoires très connues d'Aspebetos, d'Amorkesos, des Ghassanides enfin, ou celle des phylarques de Palestine, racontée par Nonnosos,

noms 'Αδριανου et Σοαιδου Μαλεχου sont liés par τοῦ καὶ ce qui exclut la possibilité de comprendre Σοαιδου Μαλεχου comme patronyme de 'Αδριανου. "Soaidos" est le deuxième nom d' "Adrien". C'est-à-dire il s'agit ici d'un seul personnage. Le troisième nom, Μαλέχου, est le patronyme d'Adrien (nommé aussi) Soaidos. On ne peut pas exclure la possibilité que les titres se rapportent au nom du père (Malekhos). Cela ne change pas beaucoup de chose parce que, même dans ce cas, les titres se rapportent à une seule personne.

41. Une inscription funéraire de Malikiyé restant anonyme à cause de la perte de la moitié gauche. On ne peut préciser la date que d'une manière approximative — II$^{e}$-III$^{e}$ siècles ap. J.-C. Le titre se lit : στρατη[γ]ὸς παρε[μ]βολῶν [ν]ομάδων.

42. Une inscription funéraire de Tarba. La date n'est pas claire : soit le II$^{e}$ siècle, soit le III$^{e}$ siècle. Le titre du personnage se lit clairement de la manière suivante : στρατηγήσαντι Αουιδηνῶν. Quant à la deuxième moitié du titre — φυλαρχήσαντι, elle ne représente qu'une conjecture généralement admise, mais pas tout à fait justifiée, parce que sur la pierre il y a quand même ΚΕΦΑΛΗΚΟΛΑΗ, ce qui n'est pas très clair, mais assez loin de ΚΕΦΥΛΑΡΧΗΣΑΝΤΙ. Le nom du personnage, placé juste avant le(s ?) titre(s ?) se lit de la manière suivante :'Οδαινάθῳ Σαουαδου. M.C.A. MACDONALD, comme dans le cas de W. 2196, (cf. *Syria* 70 [1993], pp. 368-370) veut distribuer les titres entre deux personnages et comprendre le texte de la manière suivante : le père, Saouados, était stratège, le fils, Odainathos, était phylarque. Il est très important pour M.C.A. MACDONALD de prouver que les deux titres ne se rapportent pas au même personnage et que le "stratège" des Αουιδηνῶν n'est pas en même temps le "phylarque" de cette tribu. Cette suggestion est impossible à cause de la concordance des cas : les titres sont au datif singulier, ainsi que le premier nom. Cela peut signifier seulement que les deux titres (s'il y en a ici deux) se rapportent au nom du fils. On pourrait attribuer un des titres au père seulement si "ethnarque" ou "phylarque" seraient mis au génitif.

43. Une inscription honorifique par les "délégués" des tribus nomades (οἱ ἀπό ἔθνους νομάδων). On peut dater l'inscription de la première moitié du III$^{e}$ siècle. Selon toute vraisemblance, l'inscription fut érigée par les soldats recrutés parmi les nomades (M. SARTRE, *Trois études*..., p. 124).

44. Le point de vue de M.C.A. MACDONALD, *Syria* 70 (1993), pp. 371-373.

montrent très bien que tous les magistrats, tous les personnages s'occupant des relations des nomades avec l'administration de l'Empire étaient des nomades[45] eux-mêmes[46].

Quant à la deuxième question : que doit-on penser des inscriptions mentionnant tout simplement un " phylarque " ou un " ethnarque " sans d'autres précisions, la réponse semble évidente. Ces mots-là peuvent en principe signifier beaucoup de chose. Ils peuvent ensuite être employés dans des contextes très différents, mais cette ambigüité disparaît quand on commence à les étudier d'une manière stricte, sans mélanger les choses. C'est-à-dire, pour comprendre l'utilisation de termes tels que " phylarque " ou " ethnarque " dans un texte consacré aux Arabes, il faut obligatoirement étudier ces textes séparément, sans les mélanger avec les mentions des phylarques et d'ethnarques d'autres peuples.

Une telle étude[47] montre qu'il n'y avait pas dans la région d'autres tribus et d'autre population que celle des Arabes soit sédentaires, soit nomades, soit en voie de sédentarisation.

Il a déjà été indiqué plus haut que la documentation de l'époque du Haut-Empire sur le problème des relations des tribus nomades et de la population sédentaire dans la région étudiée est relativement pauvre. Les textes cités montrent les chefs des tribus, les " ethnarques ", les " phylarques (?) ", ainsi que les soldats recrutés parmi les nomades au service de l'Empire romain dans l'armée[48]. Deux questions se posent ici : est-ce que l'utilisation de ces termes indiquait que ces derniers avaient de l'importance pour l'administration de l'Empire et étaient officiellement reconnus ? Est-ce que l'utilisation de ces termes avait de l'importance pour les Arabes eux-mêmes ?

La réponse à la première question ne peut être que positive parce que ces personnages, bien qu'insignifiants, étaient de réels officiers de l'Empire au service de l'État. Quant aux tribus arabes, l'utilisation des titres grecs n'apportait rien de nouveau dans les relations entre chef et membres de la tribu, au moins pour l'époque du Haut-Empire, sauf peut-être une concentrationun peu plus grande du pouvoir entre les mains

45. La seule exception plus ou moins prouvable — cf. p. 116, note 53.

46. C'est dommage que M.C.A. MACDONALD ne dise rien à ce sujet, très important pour la compréhension des liens entre les sédentaires et les nomades même aux temps du Haut-Empire.

47. M. SARTRE, " Tribus et clans dans le Hawran antique ", *Syria* 59 (1982), pp. 78-91 ; F. VILLENEUVE, " Citadins, villageois, nomades. Le cas de la Provincia Arabia. (IIᵉ-IVᵉ siècles ap. J.-C.) ", *DHA* 15,1 (1989), pp. 119-140.

48. M. SARTRE, *Trois études...*, p. 124-125 ; B. ISAAC, *The Limits of Empire. The Roman Army in the East*, Oxford, 1990, p. 235-249. Sur l'armée romaine et byzantine en Arabie cf. aussi M. SPEIDEL, " The Roman army in Arabia " dans *Roman Army Studies*, vol. I, Amsterdam, 1984, pp. 229-272.

des chefs des tribus nommés "ethnarques"[49]. L'usage du terme "ethnarque" montre qu'il était utilisé pour le chef d'une unité ethnique plus grande qu'une simple tribu[50].

Il faut dire ensuite que l'emploi des titres grecs ainsi que de la langue grecque dans ces inscriptions funéraires montrent un évident prestige de la culture antique aux yeux des chefs des tribus nomades. Ces titres (stratèges, ethnarques, phylarques), quoiqu'étranges, peut-être, pour des nomades[51], les mettaient dans une position beaucoup plus haute que celle qu'ils pouvaient avoir dans leur société traditionnelle. On peut en dire autant pour l'utilisation de la langue grecque dans ces inscriptions. Elle montre un désir évident d'adhérer à une culture prestigieuse aux yeux des nomades. Ce phénomène n'est pas unique, ainsi qu'en général toute la politique de Rome et de Byzance avec les Arabes. On peut noter un exemple encore plus étonnant. C'est une inscription connue de Nubie (OGIS, 201), du Bas-Empire. Le personnage principal se qualifie avec fierté par un titre tout à fait péjoratif dans la langue grecque : Εγὼ Σιλκῶ βασιλίσκος Νουβάδων, "Moi, Silkô, roitelet des Noubades"[52].

Revenons maintenant au dossier des inscriptions du Haut-Empire. Il y en a un certain nombre pour d'autres fonctionnaires des tribus, mentionnés plus haut; il y en a en même temps certaines autres montrant tout simplement l'hellénisation des chefs des tribus arabes aux confins de l'Empire. Ce sont :

Théodore, syndic des peuples nomades[53];

49. À voir M. SARTRE, *Trois études*..., p. 124, commentaires de l'inscription W 2203; B. ISAAC, *The Limits of Empire*..., p. 238, note 110, commentaires de l'inscription W 2236. B. Isaac donne ici aussi une référence à l'édition anglaise (vol. I, Edinburgh, 1973) de l'histoire du peuple juif aux temps de Jésus-Christ de E. Schürer où l'on trouve une longue note (pp. 333-335) sur les "ethnarques" et les "tétrarques" dans les sources concernant les réalités juives. La conclusion de Schürer est la même : "ethnarque" a un niveau hiérarchique plus haut que celui de "tétrarque".

50. Je voudrais souligner en même temps qu'on utilisait les termes "ethnarque" et "tétrarque" dans des sens peu comparables. "Ethnarque" est toujours un terme pour un gouverneur d'une certaine unité ethnique. "Tétrarque", comme le montrent les exemples de Strabon cités plus haut, était utilisé pour un gouverneur d'un certain territoire. C'est pourquoi les discussions sur l'égalité ou l'inégalité des "ethnarques" et des "tétrarques", qu'on trouve chez E. Schürer et chez B. Isaac, semblent peu prudentes.

51. M.C.A. MACDONALD, *Syria* 70 (1993), pp. 370-373.

52. Cf., par exemple, l'inscription bien connue du III$^{e}$ siècle provenant de Oumm al-Djimal (PPAES IV, A, 41) où Gadhima, un personnage ayant plus ou moins le même pouvoir, est qualifié comme Βασιλεύς, "roi".

53. L'inscription vient de Mushannaf : Θεόδωρος σύνδικος νομάδων — AAES 383. Le caractère et la date de l'inscription ne sont pas clairs. Si l'on juge d'après ce qu'on connaît sur les σύνδικοι (*R.E.*, s.v. σύνδικος) Théodore devrait être un représentant des intérêts des peuples nomades, un avocat. C'est, je crois, l'unique exemple, où l'on peut penser et, peut-être, prouver que le personnage s'occupant des nomades n'est pas nomade lui-même. Un avocat est à priori un spécialiste du droit romain, une chose peu probable pour un nomade. Cet avocat peut être le même type de personnage que l'on rencontre dans une inscription de Hebran, PPAES, 664 = W 2287. Ce dernier texte mentionne Aurelius Antonius Sabinus, le vétéran, le patron de la tribu Μοζαιδηνῶν.

Philippe, fils de Os..., ethnarque, ayant telle ou telle fonction religieuse[54].

C'est enfin[55] l'inscription funéraire[56] du chef d'une des tribus dites "safaïtiques", selon toute vraisemblance. Le patronyme de ce personnage est Αννηλος Σαμεθου. La deuxième partie (Σαμεθου) est purement "safaïtique"[57], si l'on juge d'après l'index très connu des inscriptions et des noms fait par G. Lankester Harding[58].

Une place tout à fait exceptionnelle dans ce dossier doit appartenir aux trois inscriptions, deux grecques et une nabatéenne, provenant d'une région beaucoup plus au sud, de Ruwwafa. Ces inscriptions de 166-169 mentionnent l'élévation d'un autel en l'honneur des empereurs par les chefs du peuple thamoudéen[59] avec l'aide et les soins d'Antistius Adventus, le gouverneur de la province romaine d'Arabie[60].

Personne ne sait pourquoi les autorités romaines sont intervenues dans les affaires des tribus thamoudéennes, mais il est clair quand même que la paix entre les tribus du Nord de l'Arabie, leur bienveillance pour l'Empire, l'établissement de liens avec les tribus et la propagation du culte de l'empereur sont devenues d'une importance primordiale pour l'administration des provinces de la zone frontière.

Notons en même temps l'apparition, déjà vers le milieu du II$^{e}$ siècle, d'une unité ethnique telle que "le peuple thamoudéen".

Ce dernier groupe de textes montre bien la complexité des liens de l'administration romaine avec les tribus arabes non seulement dans le domaine militaire, mais aussi dans la vie quotidienne en temps de paix, car les trois dernières inscriptions[61] se rapportent sûrement à des tribus plus ou moins sédentarisées, "incorporées", si on peut dire, dans la vie de l'Empire. Telle est l'explication la plus vraisemblable des liens de patronage, telle est en même temps l'explication la plus convenable du désir de certains Arabes d'écrire l'inscription funéraire commémorant leur chef défunt, en grec, et non en leur propre langue.

54. Une inscription mutilée de Kafr, PPAES 675 où l'on trouve les mots suivants : Φίλιππος Οσ...ναρχης ἱερ.... La reconstruction de la première moitié du titre est facile : [ἐθ]νάρχης, tandis que pour la deuxième moitié on ne peut proposer rien de sûr. Le sens de la racine reste heureusement clair : ιερ = ἱερός — "sacré, lié avec le culte". Les éditeurs de l'inscription ont proposé avec un point d'interrogation ἱερ[οταμίας].

55. Sans compter quelques inscriptions d'époque beaucoup plus tardive, citées plus bas.

56. L'édition du texte : Ch. CLERMONT-GANNEAU, *RAO*, vol. 4, p. 160.

57. M. SARTRE, *Trois études*..., p. 125.

58. G.L. HARDING, *An index and Concordance of Pre-Islamic Arabian Names and Inscriptions*, Toronto, 1971. M.C.A. MACDONALD ne dit rien à propos de cette inscription dans son article. Il y a d'autres textes négligés par M.C.A. MACDONALD, par exemple, *AAES* 383.

59. τὸ τῶν Θαμουδηνῶν ἔθνος ce qui correspond en nabatéen à šrkt tmwdw.

60. Pour le commentaire en détail, voir D. GRAF, "The Saracens and the Defense of the Arabian Frontier", *BASOR* 229 (1976), p. 1-26; M. SARTRE, *Trois études*..., p. 27-29.

61. C'est plus difficile de dire quelque chose de précis dans ce sens là pour les inscriptions précédentes.

On ne peut pas préciser en détail les liens de l'administration romaine avec les tribus arabes pour l'époque du Haut-Empire[62]. Quant au terme "phylarque", on trouve des détails dans les textes concernant la dernière étape de l'histoire de l'Osrhoène.

Il faut noter tout d'abord le fragment 42 des *Guerres avec les Parthes* d'Arrien. "Trajan commence la guerre avec Abgaros, qui était le dynaste du pays d'Osrhoène. Les dynastes du pays sont appelés 'phylarques' parce que leur territoire est appelé 'phylai' (οὕσπερ φυλάρχους ὀνομάζουσιν οἱ ἐκείνῃ ὅτι καὶ ἡ χώρα αὐτῶν φυλαὶ ὀνομάζονται)".

Dion Cassius[63] mentionne aussi la guerre de Trajan avec Abgaros, le dynaste d'Osrhoène, appelé dans le texte de Dion "roi" (βασιλεύς).

L'historien écrit que c'est seulement à Edesse que Trajan a pu voir Abgaros qui envoyait assez souvent des dons à l'empereur romain sans se présenter jamais à Rome[64].

Les textes d'Arrien et de Dion Cassius montrent un certain parallélisme des termes. Quelquefois on voit directement, quelquefois on sent d'après le contexte que le phylarque (φύλαρχος) est égal au roi (βασιλεύς), ou au dynaste (δυνάστης).

C'est, à notre avis, l'indice clair de deux traditions de l'appellation du monarque d'Osrhoène et des dynastes des régions de Syrie mentionnés par Strabon. L'une de ces traditions reflète le titre traditionnel araméen *malka*. C'est de cette manière[65], il me semble, que sont apparus chez les auteurs classiques les titres "roi" et "dynaste" pour le monarque d'Osrhoène[66].

L'emploi du mot neutre par son origine φύλαρχος comme titre des dynastes d'Osrhoène devait avoir une cause différente. φύλαρχος était un nom très commode pour désigner un chef de tribu ou un petit dynaste de n'importe quel peuple. Après un certain temps dans le milieu grec[67], il pouvait exister déjà une certaine tendance de n'appeler le dynaste d'Osrhoène que "phylarque". Il faut souligner en même temps que φύλαρχος n'était pas le titre officiel du dynaste. Les monnaies d'Osrhoène, décrites par A. von Gutschmid[68], montrent que ce titre était βασιλεύς.

62. Les liens du temps du Bas-Empire seront discutés plus bas.

63. À voir : LXVIII, 21.

64. Voir sur cet épisode : N.V. PIGOULEVSKAYA, *Les villes d'Iran au commencement du Moyen-Âge*, (en russe), Moscou-Leningrad, 1956, p. 79-80.

65. C'est-à-dire par traduction exacte.

66. La seule liste complète des rois d'Osrhoène avec l'indication de leur règne et leurs titres existe dans la chronique attribuée à Denis de Telmahhré (VIII$^e$-IX$^e$ siècles). Le titre de roi qu'il donne est seulement *malka*; (Dionysii Telmahharensis Chronici Liber primus e codice ms. syriaco Bibliothecae Vaticanae transcriptus notisque illustratus preside M.F. Tullberg, Uppsaliae, 1848, p. 65 : 17; p. 122 : 12). Le titre royal (βασιλεύς) est confirmé pour les dynastes d'Osrhoène des II-III$^e$ siècles par les transcriptions, qu'on trouve sur les monnaies du type suivant : ΑΒΓΑΡΟΣΒΑΣΙΛΕΥΣ. Cf. A. VON GUTSCHMID, *op. cit.*, p. 37-46. À comparer aussi l'inscription *CIL* VI, 1797, où Abgaros XI est appelé *rex Orrhenorum*.

67. Nous ne pouvons malheureusement pas dire maintenant qui employait ce terme; nous ne pouvons pas dire aussi s'il était répandu.

68. A. VON GUTSCHMID, *op. cit.*, p. 37-45.

La tradition de nommer les dynastes d'Osrhoène de cette manière s'est conservée longtemps. Deux auteurs du Bas-Empire — Eusèbe[69] et Procope de Césarée[70] — ont conservé le récit sur Abgaros V qui, selon la légende syriaque bien connue, était en correspondance avec Jésus-Christ. Tous les deux caractérisent Abgaros comme étant à la fois "roi" (βασιλεύς) et toparque (τόπαρχος). Procope ajoute en même temps : "c'est de cette manière qu'on appelait les rois de ce peuple". Quant au changement du "phylarque" en "toparque" on peut l'expliquer, à notre avis, soit par le fait que Eusèbe et Procope ne savaient pas quel mot il valait le mieux utiliser[71], soit par le changement du sens de "phylarque" au Bas-Empire, que nous expliquons un peu plus bas.

Les faits exposés donnent la possibilité de formuler les conclusions suivantes sur la deuxième période de la politique romaine dans la péninsule Arabique ainsi que sur les particularités d'emploi des termes exprimant les relations de l'administration de l'Empire avec les tribus arabes.

Ces liens sont devenus tout d'abord plus réguliers parce que les régions du nord de la péninsule étaient inclues dans le territoire romain. On voit d'après les inscriptions que les chefs des tribus devenaient les officiers de l'armée, les chefs de petites unités avec l'obligation de défendre avec les unités régulières la frontière[72]. Il faut souligner ici que le rôle de ces détachements était assez mince parce que la situation sur la frontière du Proche-Orient, surtout dans le secteur de l'Arabie, restait calme au Haut-Empire[73]. Les inscriptions dévoilent plusieurs types de titres réels, montrant l'incorporation de chefs des tribus dans le système bureaucratique de l'Empire. Il faut dire aussi que pour le Haut-Empire on n'a aucun exemple de transformation du "phylarque" d'un mot usuel et neutre dans le titre de tel ou tel personnage.

*

* *

La fin de la deuxième étape de la politique romaine et, en même temps le commencement de la troisième, se situent au Bas-Empire, marqué par plusieurs réformes de l'administration centrale dans le but de reprendre le contrôle sur tout le territoire de l'Empire après les années de troubles du III<sup>e</sup> siècle[74]. Au cours de ces réformes administratives on commence à percevoir des traits tout à fait nouveaux dans les relations de l'Empire et des tribus arabes.

69. *Hist. eccl.*, I, 13.

70. *De bello Pers.*, II, 12.

71. Il est tout à fait possible que les deux n'aient pas vu beaucoup de différence entre "phylarque" et "toparque".

72. Telles étaient les tâches des Arabes alliés au Bas-Empire. Les tâches de ces unités au Haut-Empire devaient être les mêmes.

73. Cf. D.F. GRAF, "Rome and the Saracens : a reassessing of the nomadic menace" dans *L'Arabie préislamique et son environnement historique et culturel* (Actes du Colloque de Strasbourg 24-27 juin 1987 édités par T. Fahd), Leiden, 1989, p. 341-400.

74. À voir pour la région, S.T. PARKER, *Romans and Saracens : a history of the arabian frontier*, Winona Lake, 1986, pp. 135-143; F. VILLENEUVE, "Citadins, villageois, nomades. Le cas de la Provincia Arabia (II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.)", *DHA* 15,1 (1989), pp. 131-133.

Dès le commencement du V^e siècle[75] on trouve dans les sources les premières traces du système du phylarchat, c'est-à-dire de la transformation de " phylarque ", d'un mot neutre, en un titre de fonctionnaire dans le cadre de la hiérarchie bureaucratique byzantine. La première histoire connue est racontée par Cyrille de Scythopolis, hagiographe du VI^e siècle, qui, dans la *Vie de Saint Euthyme*, a raconté l'histoire d'un chef de tribu arabe, converti par Euthyme au christianisme.

Cette histoire peut être datée d'une manière assez précise dans le premier quart du V^e siècle[76]. Le héros du récit est le chef d'une tribu arabe sur le territoire de l'Iran qui occupait une place importante dans la hiérarchie de l'Empire sassanide. Cyrille le nomme Aspebetos, ce qui correspond à un titre iranien militaire important[77]. Aspebetos n'était pas chrétien, selon Cyrille, mais, après avoir reçu l'ordre de remettre entre les mains du pouvoir tous les chrétiens de sa tribu, il fuit un peu avant 420 ap. J.-C. avec tous ses gens et avec tous ses biens sur le territoire de Byzance. Aspebetos, selon notre source, fut ensuite reçu par Anatolios, *magister militum per Orientem*, qui confia à Aspebetos le poste de phylarque de tous les Arabes de la province romaine d'Arabie, liés avec l'Empire par les traités[78].

J.R. MARTINDALE, dans *The Prosopography of the Later Roman Empire*, vol. 2 A.D. 395-527, Cambridge, 1980, pense qu'il y a ici une erreur dans la source, une erreur difficile à corriger. En effet, Anatolios, personnage connu par plusieurs sources, n'a pas pu recevoir Aspebetos, après l'arrivée de ce dernier sur le territoire byzantin, en qualité de *magister militum per Orientem*, car Anatolios occupait ce poste une quinzaine d'années plus tard[79], entre 433 et 446 ap. J.-C. La solution du problème n'est pas très compliquée. Cyrille a écrit l'histoire d'Aspebetos d'après le récit de Térébon, l'arrière petit-fils de celui-ci, au minimum cent ans après les événements. Il est tout à fait possi-

75. Peut-être même plus tôt, mais les premières mentions dans les sources datent du commencement du V^e siècle. Cf. N.V. PIGOULEVSKAYA, *Les Arabes aux confins de Byzance et d'Iran au IV-VI^e siècles*, (en russe), Moscou-Leningrad, 1964, p. 45. Quant à l'époque précédente, nos sources, et surtout les historiens ecclésiastiques (RUFIN, *Hist. Eccl.*, II, 6; Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 34; V, 1; Sozomène, *Hist. eccl.*, VI, 38; VII, 1; Theodoret de Cyr, *Hist. eccl.*, IV, 23; Théophane, *Chronogr.*, (de Boor), p. 64-65 placent vers le milieu du VI^e siècle, avant 378 en tout cas, l'histoire de la fameuse Mawiya, qualifiée de " reine " par certains auteurs et de " phylarque " par Sozomène. Les relations de Mawiya et de son mari avec l'Empire, ainsi que les traités étant la base de ces relations, nous sont inconnues en détail. C'est pourquoi on ne peut pas qualifier le " phylarchat " de Mawiya et les limites de son pouvoir d'une manière suffisante. Il semble qu'elle était une des premières figures à rassembler dans ses mains le pouvoir sur la majorité des tribus arabes des confins de Byzance et d'Iran (cf. M. SARTRE, *Trois études...*, p. 140-144).

76. À voir pour le détail M. SARTRE, *Trois études...*, p. 149-153.

77. Cf. N.V. PIGOULEVSKAYA, *op. cit.*, p. 45; A. CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides*, Copenhague, 1944, p. 104.

78. VON E. SCHWARTZ, *Kyrillos von Skythopolis*, Leipzig, 1939, p. 19 : 6-9. L'apparition des phylarques des provinces n'exclut pas bien sûr l'existence des phylarques dans le sens traditionnel de chef d'une tribu. Cf., par exemple, l'histoire de Zokomos, le phylarque d'une tribu converti au christianisme vers la fin du IV^e siècle, racontée par Sozomène (*Hist. eccl.*, VI, 38). Voir aussi M. SARTRE, *Trois études...*, p. 144-146.

79. J.R. MARTINDALE, *op. cit.*, pp. 84-86; 169-170; 1058.

ble que Térébon ait mélangé l'ordre chronologique dans l'histoire de son ancêtre. Aspebetos a pu être reçu par Anatolios et proclamé phylarque beaucoup plus tard et non au moment de son arrivée[80].

Les pages suivantes de la *Vie de Saint-Euthyme* sont aussi consacrées à Aspebetos et à son histoire. L'auteur raconte sa conversion au christianisme sous le nom de Pierre et sa carrière[81] ainsi que celle de son fils et arrière petit-fils[82]. Cyrille mentionne une fois que Térébon, le fils de Pierre-Aspebetos, fut mis en prison vers 459-460 ap. J.-C. à Bostra à cause d'une machination provoquée par son symphylarque (συμφύλαρχος). Le texte n'est pas très clair, mais on peut penser, que Térébon était vers ce temps-là le phylarque de la province d'Arabie. Il n'y a malheureusement rien dans le texte sur le problème très intéressant du pouvoir des deux phylarques[83]. Quant à l'arrière petit-fils de Pierre-Aspebetos, Cyrille mentionne une fois (*Vita Euthymii*, 18, 15) que celui-ci était[84] le phylarque des Sarrasins de cette région. Ces derniers mots désignent le plus vraisemblablement les Paremboles, les campements nomades non loin de Jérusalem. A.-J. Festugière, l'éditeur de la traduction française de la *Vie d'Euthyme*, veut voir ici la Palestine en général[85].

L'histoire, racontée par Cyrille de Scythopolis reste seulement la première dans la liste des histoires des Arabes alliés de Byzance en ce temps-là et qualifiés de "phylarques"[86].

La deuxième histoire connue remonte à la deuxième moitié du V^e^ siècle. On trouve dans le premier fragment de l'"Histoire byzantine" de Malchos de Philadelphie le récit d'une histoire qui s'est passée sur la frontière orientale de l'Empire en 473 ap. J.-C. Malchos raconte que cette année là, Byzance et l'Iran ont signé la paix avec l'obligation, entre autres, de ne pas accepter en alliés les Arabes avec lesquels l'État opposé a des traités (μὴ προσδέχεσθαι τοὺς ὑποσπόνδους Σαρακηνούς).

80. Il y a, bien sûr, d'autres variantes : Aspebetos, par exemple, pouvait être reçu par un officier de rang plus bas.

81. Il était d'après le texte le phylarque des Arabes de la province d'Arabie (*Vita Euthymii*, 19, 9), puis archevêque des Arabes aux Paremboles, non loin de Jérusalem (*Vita Euthymii*, 25, 8; 26, 15; 33,8).

82. Il n'y a presque rien dans le texte sur le petit fils de Pierre-Aspebetos.

83. *Vita Euthymii*, 52, 20-25. Cf. M. SARTRE, *Trois études*..., p. 151.

84. Vers le milieu du VI^e^ siècle, aux temps de la vie de Cyrille.

85. A.-J. FESTUGIÈRE, *Les moines d'Orient III/1. Les moines de Palestine. Cyrille de Scythopolis. Vie de Saint Euthyme*, Paris, 1962, p. 154.

86. Notons ici que le terme "phylarque" appliqué aux tribus arabes par les auteurs du Bas-Empire, était réservé presque exclusivement aux tribus alliés avec Byzance. On peut citer, à notre avis, seulement un exemple d'emploi du terme "phylarque" pour les Arabes alliés de l'Iran sassanide. C'est le texte bien connu d'Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XXIV, 2, 4 où l'auteur décrit la guerre de 363 ap. J.-C. et mentionne un Arabe allié des Perses — *Malechus Podosacis nomine, phylarchus Saracenorum Assanitarum famosi nominis latro.*

Le sens de cette information dans le texte chez Malchos n'est pas complètement clair parce que juste après cela, Malchus repasse à l'histoire d'Amorkesos et de ses relations avec Byzance et on ne sait pas si celles-ci correspondaient à ce traité ou non. La dernière suggestion semble plus acceptable parce que, selon Malchos, Amorkesos s'est enfui du territoire perse[87].

C'est par la force qu'Amorkesos[88] a pu conquérir une grande partie du territoire de la Palestine Troisième et l'île de Jotabé, où se trouvait à l'époque une douane importante. Après avoir renforcé sa position, il a envoyé un ambassadeur à Constantinople pour établir des liens officiels avec l'empereur avec le désir d'être l'allié de Byzance.

Malchos décrit avec une grande indignation l'accueil chaleureux d'Amorkesos à Constantinople[89]. L'empereur Léon confirma les droits d'Amorkesos sur toutes les terres acquises par la force et fit d'Amorkesos le phylarque des Arabes de Palestine. La promesse d'Amorkesos d'être un allié fidèle prévalait sur tous les inconvénients d'une telle alliance.

Notons ici deux détails importants. D'abord l'empereur Léon, selon Malchos, a même agrandi les possessions d'Amorkesos en ajoutant à son domaine plusieurs villages (ἄλλας αὐτῷ κώμας προσέθηκε πλείονας). Ensuite, l'empereur a donné à Amorkesos le pouvoir sur les tribus arabes selon le désir de ce dernier (καὶ τῶν φυλῶν ἄρχοντα ὧν ἤθελε ποιήσας). C'était plutôt un jeu politique, car l'empereur ne pouvait, à vrai dire, rien garantir dans la région, laquelle, grâce à Amorkesos en personne, était pratiquement hors de contrôle du gouvernement central. On ne peut pas pour autant exclure la possibilité qu'Amorkesos, désireux d'établir des liens avec Constantinople le plus officiellement possible, eût pu demander une telle reconnaissance de son pouvoir. Quoi qu'il en soit, l'histoire montre le grand intérêt des phylarques pour les titres byzantins de leur propre pouvoir, ce qui ne peut pas être un hasard.

Amorkesos a conservé son pouvoir pendant vingt-cinq ans environ. Théophane le Confesseur indique d'une manière peu claire que vers 497 l'île de Jotabé fut libérée du pouvoir des Arabes par le *dux Palestinae* Romanos, après des combats difficiles[90]. On peut penser que ces combats n'étaient pas toujours favorables à l'armée byzantine.

87. Il n'y a aucune indication dans le texte pourquoi il fait cela. On peut penser que cela était dû à des persécutions des chrétiens. Malchos mentionne l'existence d'un évêque de tribu et, en même temps, l'auteur indique clairement qu'il n'y avait pas beaucoup de décalage de temps entre l'arrivée d'Amorkesos sur le territoire de l'Empire et l'arrivée de l'évêque de la tribu en qualité de représentant d'Amorkesos à Constantinople.

88. Malchos donne même l'ethnonyme d'Amorkesos — τοῦ Νοκαλίου γένους. Les noms des tribus arabes préislamiques sont plus ou moins connues, mais il est en réalité impossible d'identifier τοῦ Νοκαλίου γένους avec les noms des tribus connues.

89. Cf. M. Sartre, *Trois études...*, p. 154-155.

90. Theophanis, *Chronographia ex recensione I. Classeni*, Vol. I, Bonnae, 1839, p. 218 : 11-17.

On trouve beaucoup de mentions des phylarques des provinces chez Malalas et Théophane avec la description des divers événements du VI[e] siècle. Ces mentions sont courtes, mais donnent une bonne idée du développement du phylarchat et les fonctions des phylarques dans le cadre de l'Empire Byzantin[91].

Ainsi, en décrivant les événements de l'année 527 ap. J.-C., Malalas indique[92] que Justinien avait ordonné aux stratèges de Phénicie, d'Arabie et de Mésopotamie, ainsi qu'aux phylarques de ces provinces, de se préparer pour une campagne contre le dynaste lakhmide Alamundaros. En décrivant un peu plus bas la première insurrection des Samaritains, Malalas, ainsi que Théophane[93], mentionnent, sans le nommer, un phylarque de Palestine (φύλαρχος Παλαιστίνης) qui avait beaucoup aidé à la suppression de la révolte, non sans profit personnel[94].

Une autre histoire très importante sur les phylarques, leur pouvoir et leur relations avec le pouvoir impérial se trouve chez Nonnosos, conservé seulement grâce à la bibliothèque de Photius[95].

Nonnosos, un ambassadeur extraordinaire chez les Arabes et les Éthiopiens, au temps de Justinien, mentionne un des phylarques de Palestine, Qaïsos, avec lequel Nonnosos et son père, aussi chargé de missions diplomatiques, avaient de longues négociations[96].

L'abrégé de Nonnosos, quoique très court[97], contient beaucoup d'information d'un très grand intérêt pour le sujet de cet article. Ce sont tout d'abord les deux détails suivants :

— l'investiture pour l'" office " de phylarque de la province par l'empereur[98], ce qui confirme encore une fois les récits de Cyrille de Scythopolis et de Malchos de Philadelphie sur l'organisation des relations entre l'Empire et les tribus arabes, ainsi que l'importance des titres byzantins de leur propre pouvoir pour les chefs des tribus investis " phylarques " par les bureaucrates byzantins;

91. À voir pour l'analyse historique de tous les événements : parmi les études en français, M. SARTRE, *Trois études...*, p. 155-189; parmi les travaux en russe les chapitres correspondants de l'étude de N.V. PIGUOULEVSKAYA, *Les Arabes aux confins de Byzance et d'Iran*, (en russe), Moscou-Leningrad, 1964 et surtout les pages 180-214, consacrées au Ghassanides.

92. *Ioannis Malalae, Chronographie ex recensione L. Dindorfii*, Bonnae, 1831, XVIII, O, 165-166; (p. 435 : 2-3).

93. Malalas, *Chronographia...* XVIII, O, 181-182 (p. 446 : 15-447 : 9); Théophane, *Chronographia...* (de Boor), p. 178-179.

94. À voir sur cet épisode : M. SARTRE, *Trois études...*, p. 168-170; M. SARTRE, " Deux phylarques arabes dans l'Arabie byzantine ", *Le Muséon* 106 (1993), p. 152; E. STEIN, *Histoire du Bas Empire. De la disparition de l'empire d'Occident à la mort de Justinien (476-565)*, II, Paris-Bruxelles-Amsterdam, 1949, p. 287-288.

95. Photius, *Bibliothèque*, Tome I, Cod., 3, Texte établi et traduit par R. Henry, Paris, 1959.

96. À voir sur Nonnosos et ces missions diplomatiques : E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire...*, p. 299.

97. Pages 4-6 de l'édition de R. Henry.

98. On trouve dans le texte de Nonnosos (Phot. Cod. 3, 2b) : αὐτὸς τὴν Παλαιστινῶν ἡγεμονίαν παρὰ βασιλέως ἐδέξατο.

— le texte de Nonnosos conservé par Photius[99], montre le pouvoir réel des phylarques dans leur domaine. Qaïsos, selon Nonnosos, τὴν ἰδίαν φυλαρχίαν Ἄμβρῳ καὶ Ἰεζίδῳ τοῖς ἀδελφοῖς διανειμάμενος. R. Henry traduit : "il partagea sa propre province entre ses frères Ambros et Jézidos". Il ne s'agit pas ici de province proprement dite, le mot φυλαρχία signifie, comme il semble, une certaine unité du pouvoir du phylarque et du territoire dépendant du phylarque. Cela montre bien que les phylarques des provinces, dépendant en principe du pouvoir impérial, restaient en réalité très libres dans leur domaine d'organiser et d'exercer leur pouvoir de la manière qu'ils désiraient.

Il faut noter ici que le texte de Nonnosos, conservé par Photius, montre[100], sans le dire d'une manière directe, l'hérédité du phylarchat à l'époque. Nonnosos indique au commencement du récit conservé par Photius, que Qaïsos était un des descendants d'Arétas, lui aussi phylarque des Arabes[101]. Nous ne savons pas malheureusement d'une manière précise où cet Arétas avait exercé son pouvoir.

Un certain nombre de détails sur les phylarques des tribus nous est connu par les inscriptions trouvées, pour la plupart tout récemment, dans la région.

Ce sont d'abord deux inscriptions de Flavius Kathelgouos, trouvées dans le village de Dhakir. La première fut trouvée par A. von Domaszewski et publiée par R.E. Brünnow[102]. Le texte ne donne que le nom et l'indication du titre (ὁρικός)[103]. La deuxième inscription, trouvée et publiée par M. Sartre[104], donne beaucoup de détails nouveaux sur le personnage. La nouvelle inscription a permis aussi de corriger la lecture de la précédente.

Ce texte, gravé à l'occasion de la restauration et de l'ouverture d'un bâtiment[105] réalisé avec l'argent du phylarque, donne le titre de Fl. Kathelgouos, κόμης καὶ φύλαρχος, ainsi que la date selon l'ère de la province, "l'an 350". La combinaison de deux inscriptions montre que Fl. Kathelgouos était un phylarque chargé de la défense d'un secteur de la province[106]. Son pouvoir devait être assez grand ; ce que confirme son titre de *comes*. L'action du phylarque, confirmée par l'inscription trouvée par M. Sartre, montre une certaine richesse et l'intégration dans la société byzantine. Quant à la date du texte, elle doit être de 455-456, vu que l'ère de Bostra commençait en mars de 106 ap. J.-C.[107].

99. Il s'agit de la phrase, citée dans la note précédente.

100. Phot. Cod. 3, 2a.

101. À comparer Procope, *Bell.* I, 20, 10 qui, en des termes un peu différents dit à propos de Qaïsos la même chose.

102. *MNDPV* 5 (1899), p. 87, n°5.

103. Le sens du mot devient clair après la comparaison avec la deuxième inscription, ὁρικός, "chargé de défense de la frontière".

104. M. Sartre, "Deux phylarques arabes dans l'Arabie byzantine", *Le Muséon* 106 (1993), pp. 145-151.

105. Nous ne savons pas de quoi il s'agit.

106. Cf. M. Sartre, "Deux phylarques...", p. 147.

107. Dans le texte de M. Sartre, "Deux phylarques...", p. 149 on trouve 465-466, ce qui semble inexact.

Il faut mentionner ensuite dans ce dossier une inscription trouvée dans le village de Samma' [108] aussi par M. Sartre [109]. Le texte, une invocation au Christ, mentionne un phylarque Abu-Karib avec le titre ἐνδοξότατος, très illustre. Il est tout à fait probable qu'Abu Karib mentionné ici soit réellement Abu Karib, le Ghassanide mentionné par Procope [110].

Une inscription tardive (568 ap. J.-C.), trouvée à Harran dans la région du Ledja, fut publiée par W.H. Waddington [111]. Le texte mentionne l'élévation d'un *martyrion*, dédié à Saint-Jean par le phylarque Ασαρηλος Ταλεμου (Azrail b. Zalim).

Il faut mentionner ici enfin deux inscriptions de la Syrie du Nord, provenant de la ville d'Anasartha. La première a été trouvée par R. Mouterde et A. Poidebard [112]. Le texte mentionne l'élévation d'un *martyrion* dédié à St Thomas par une femme s'appelant Mawia. L'inscription est datée de l'an 425 ap. J.-C. Le problème de l'interprétation de ce texte a été soulevé par I. Shahîd [113] qui a vu dans cette Mawia la célèbre reine Mawia, une situation malheureusement typique du désir de voir dans les sources ce que l'on y veut voir.

La deuxième inscription a été trouvée par L. Jalabert et R. Mouterde et publiée dans le volume 2 des IGLS (n° 297). L'inscription, écrite en hexamètres dans un langage très archaïsant, et, à cause de cela, difficile à comprendre [114], mentionne l'élévation d'un autel érigé par le "très illustre" (λαμπρότατος) Silvanos, conformément au désir de la défunte, Χασιδαθη, sa fille [115], la fiancée d'un jeune phylarque.

Ce texte [116], si une pareille interprétation peut être considérée comme définitive, montre la haute position sociale de ce phylarque; ce qui correspond en principe avec ce que nous connaissons sur les Ghassanides.

108. La région du Djebel Druze.

109. M. SARTRE, "Deux phylarques...", p. 150-153.

110. De bellis I, 19, 7-12, M. SARTRE, "Deux phylarques...", p. 151-153. Cf. aussi : M. SARTRE, *Trois études...*, p. 168-170, surtout — p. 169. Sur Abu Karib de Procope, voir plus bas.

111. W 2464.

112. R. MOUTERDE, A. POIDEBARD, *Le limes de Chalkis*, 1, Pairs, 1945, pp. 194-195.

113. I. SHAHÎD, *Byzantium and the Arabs in the fourth century*, Washington, 1984, pp. 222-238.

114. Cf. pour les commentaires — celui des éditeurs, celui de L. ROBERT — *Hellenica*, vol. IV, p. 136-137, de W. PEEK — *SEG* XV, 845, de D. FEISSEL — *REG* 100, (1987), p. 375-376; et enfin celui de I. SHAHÎD (voir la note de référence 113), qui voudrait voir dans Khasidathé, mentionnée dans cette inscription, la fille de la reine Mawia.

115. Khasidathé est caractérisée dans le texte comme un "enfant absent". Quelques commentateurs ont pensé que Khasidathé devait être la femme de Silvanos, mais la mention, vers la fin du texte, d'apaisement du deuil paternel montre clairement que Khasidathé doit être sa fille. Les meilleurs commentaires du texte sont ceux de W. Peek qui montre que Khasidathé devait être la fiancée d'un jeune phylarque. Selon les éditeurs et I. Shahîd, Khasidathé devait être la femme de Silvanos. D'un point de vue formel, cela est possible, mais contredit la logique du texte.

116. Il n'est pas daté, mais l'écriture montre qu'il s'agit soit du V^e, soit du VI^e siècle.

Une autre information sur les phylarques arabes des tribus ordinaires au Ve siècle se trouve dans un des épisodes de l'*Historia religiosa* de Théodoret de Cyr. Dans le chapitre 26 de cette œuvre (§§ 13-15 ; 19) [117] l'auteur décrit comment lui et un des saints stylites, connu comme Syméon l'Ancien, convertissaient les Arabes au christianisme.

Théodoret mentionne plusieurs fois les chefs des tribus arabes, venus voir Saint Syméon, recevoir sa bénédiction et se convertir au christianisme. Il les appelle soit φύλαρχος soit ἡγεμών. Le contexte montre que Théodoret utilise ces mots comme synonymes [118].

La fin logique du développement du système du phylarchat, c'est la donation par Justinien en 530-531 ap. J.-C. à Harith (Arétas) b. Jabalah, un des Ghassanides, de la dignité royale (ἀξίωμα βασιλέως αὐτῷ περιθέμενος) sur les Arabes alliés avec Byzance [119]. Procope, notre source principale, explique cela par les ravages du territoire impérial effectués sous le commandement d'Alamoundaros, le dynaste lakhmide caractérisé par Procope comme celui qui avait la dignité royale et le pouvoir absolu sur les Arabes liés aux Sassanides (᾿Αλαμούνδαρος μὲν βασιλεύς ἀξίωμα ἔχων πάντων μόνος τῶν ἐν Πέρσαις Σαρακηνῶν ἦρχε).

Justinien, ajoute Procope, a fait cela parce qu'Alamoundaros ravageait le territoire de l'Empire librement à cause de l'incapacité des ducs et des phylarques alliés à organiser la résistance [120]. C'est pourquoi, selon Procope, Justinien avait donné à Arétas le pouvoir sur le maximum possible de tribus, en lui donnant ainsi la dignité royale sur les Arabes, un fait qui n'avait jamais eu lieu dans l'histoire romaine (οὐ πρότερον ἔν γε Ρωμαίοις γεγονὸς πώποτε).

Il est possible que la "dignité royale" des Ghassanides ait signifié en réalité une élévation exceptionnelle du phylarque d'Arabie par rapport aux autres. Procope, juste avant la phrase sur la dignité royale d'Arétas, le caractérise comme phylarque d'Arabie — "celui qui gouverne les Saracènes de l'Arabie" (ὃς τῶν ἐν ᾿Αραβίοις Σαρακηνῶν ἦρχεν) [121]. Cela se voit aussi dans une inscription de 559 ap. J.-C. trouvée par

117. Citation d'après H. HILGENFELD, *Das Leben des heiligen Symeon Stylites bearbeitet von H. Lietzmann mit einer deutschen Übersetzung der syrischen Lebensbeschreibung und der Briefe*, Leipzig, 1908.

118. On trouve chez Theodoret la mention d'une "reine des Arabes" (ἡ τῶν 'Ισμαηλιτῶν βασίλισσα). Il n'y avait peut-être pas beaucoup de différence pour Théodoret entre ces personnages (φύλαρχος, ἡγεμών, βασίλισσα). Quant à l'emploi (comme dans les sources concernant Mawia) du mot "reine", il s'explique, probablement par le désir d'éviter les termes au masculin pour caractériser le pouvoir d'une femme.

119. Procope, *Bell.*, I, 17, 47.

120. Procope, *Bell.*, I, 17, 46.

121. Selon N.V. PIGOULEVSKAYA (*Les Arabes aux confins de Byzance et d'Iran*..., p. 195) qui répète ici l'opinion de Th. Nöldeke, Arétas était, avant sa proclamation comme "roi", le phylarque d'une des provinces de Palestine. Cela n'est pas convaincant parce que cette interprétation reste basée sur un texte de Malalas, où le chroniqueur parle de l'aide d'un des phylarques à la suppression de la révolte des Samaritains (Malalas,

D. Schlumberger à Qasr al-Heir al-Gharbi et datée de l'année du phylarchat d'Arétas, mais non de celui de sa proclamation comme "roi"[122]. Cela montre clairement le sens des mots de Procope. Arétas restait le phylarque d'une province avec un pouvoir spécialement et exclusivement conféré par l'empereur.

Quoi qu'il en soit, Justinien avait achevé, par cette réforme, la création de tout un système de phylarchat où le phylarque d'une province, le dynaste ghassanide, avait le pouvoir relativement grand sur les phylarques d'autres provinces, tandis que ces derniers tenaient sous leur pouvoir les phylarques des tribus.

Deux textes juridiques de l'époque montrent que les phylarques étaient considérés par le pouvoir officiel comme partie intégrante du système administratif de l'Empire. Les phylarques sont mentionnés dans la *Novelle* CII, datée de 536 ap. J.-C., *De moderatore Arabiae*, dans le premier chapitre du texte, qui, heureusement pour nous, est conservé en grec et en latin. La comparaison des versions montre un fait intéressant : φύλαρχος est traduit en latin par *iudex gentis*[123]. Le mot *iudex* dans le vocabulaire de l'époque signifiait tout simplement "fonctionnaire"[124]. L'importance de ce texte consiste dans l'indication très claire, faite dans le langage bureaucratique de l'époque, que φύλαρχος n'était alors qu'un fonctionnaire de l'Empire. Il semble qu'il s'agit ici des phylarques des provinces; Une situation un peu différente est reflétée par l'*Edit* IV de Justinien se rapportant aux années 530-540 ap. J.-C.[125] Le document s'appelle *De magistratu Phoeniciae Libanicae*[126]. Dans le deuxième chapitre[127], on trouve la mention de plusieurs phylarques de la province. Il semble qu'il s'agit dans ce deuxième cas de phylarques de tribus.

L'étude historique des événements caractérisant le fonctionnement du système du phylarchat au VI^e siècle[128], chose d'ailleurs bien connue, n'est pas l'objet du présent article[129]. Cela nous permet de passer aux conclusions[130].

p. 447 : 8-12). Le nom du phylarque chez Malalas n'est pas mentionné. Il est tout à fait possible que *deux* phylarques aient pris part à la suppression de la révolte parce que l'aide des phylarques est mentionnée par Malalas deux fois, alors que la Palestine n'est mentionnée qu'une fois comme le domaine de ce phylarque. Il est tout à fait possible que l'un de ces deux phylarques soit réellement Harith-Arétas (M. SARTRE, *Trois études*..., pp. 169-170). En tout cas, cela n'a rien à voir avec le phylarchat d'Arétas, précédant sa proclamation comme "roi". Le texte de Procope, reste à notre avis, très clair : Harith-Arétas était et continuait d'être le "roi" et le phylarque d'Arabie.

122. D. SCHLUMBERGER, "Les fouilles de Qasr el-Heir el-Gharbi (1936-1939). Rapport préliminaire. (deuxième article)" *Syria* 20 (1939), pp. 368-371.

123. Les formes dans le texte sont au datif (du singulier).

124. À comparer la *Novelle* VIII de 535 ap. J.-C. *Ut iudices sine quoquo suffragio fiant*. Il faut dire en même temps que la traduction du mot φύλαρχος par *iudex gentis* est unique dans tous les volumes de *Corpus iuris civilis*, où, à vrai dire, on trouve le mot φύλαρχος seulement deux fois. Toutes les références sont données sur cette page.

125. Le document n'a pas de date précise.

126. Le texte est conservé seulement en grec.

127. Ed., IV, 2, 32.

128. C'est la période de cinquante années — 530-580 ap. J.-C.

129. Pour les détails, voir les travaux de M. Sartre, N.V. Pigoulevskaya et de E. Stein, indiqués dans les notes précédentes.

130. Procope mentionne dans l'histoire des guerres perses encore deux phylarques arabes : Aboukarib ('Αβοχάραβος) le gouverneur de *Phoinikon* qui a

L'évolution du mot phylarque (φύλαρχος), employé dans la littérature antique et dans les inscriptions fut longue. Au début[131], ce mot n'avait aucun sens spécial et désignait tout simplement le chef d'une tribu. Les exemples montrent que cette première signification a survécu jusqu'au V-VI$^{e}$ siècles. Tel était en tout cas le sens de ce terme pendant la première période de la politique romaine en Arabie, quand aucune partie de la péninsule ne faisait partie du territoire de l'Empire.

La complexité croissante des relations de Rome avec les peuples du Proche-Orient, surtout après les guerres de Trajan, s'est reflétée dans le changement de sens de φύλαρχος, ainsi que dans l'apparition de termes pour désigner tel ou tel responsable propre aux peuples nomades.

On trouve déjà chez Strabon, qui écrit son travail vers la fin du I$^{er}$ siècle av. J.-C., le terme " phylarque " avec le sens de " dynaste ", " gouverneur " d'une certaine région. Quant aux inscriptions du Proche-Orient datant des II$^{e}$-III$^{e}$ siècles, ils font connaître plusieurs responsables chez les nomades, mais pas de phylarques.

Au Bas-Empire (la troisième période de la politique impériale en Arabie), φύλαρχος - phylarque se transforme en un titre de fonctionnaire dirigeant les tribus arabes alliés (*foederati*) à Byzance. Au temps de Justinien et jusque dans les premières années du règne de Maurice, on assiste à une hiérarchisation du système des phylarques, où les phylarques des tribus étaient soumis aux phylarques des provinces et ces derniers aux phylarques d'Arabie, élevés par Justinien au niveau spécial et exceptionnel caractérisé par Procope de " royal " (ἀξίωμα βασιλέως).

Le problème principal historique, lié à l'évolution du terme " phylarque " - φύλαρχος consiste dans la nécessité de trouver (s'il y a ici des choses à trouver) quelle réalité historique se cache sous ce changement de signification du mot " phylarque " - φύλαρχος, arrivée jusqu'au système des phylarques de trois niveaux.

Il y a deux points de vue sur ce problème. Le point de vue sceptique est présenté par les articles R. Paret et Ph. Mayerson, cités plus haut. L'argumentation des deux auteurs est semblable. L'ambiguïté du terme qu'on employait sans beaucoup de choix pour des phénomènes différents chez des peuples différents exclut la possibilité de voir dans " phylarque " un titre administratif officiel. Selon Ph. Mayerson[132] un pareil

donné ce *Phoinikon* comme cadeau à Justinien. L'empereur, de sa part, a nommé Aboukarib phylarque des Arabes de la Palestine (Bell., I, 19, 10-12). C'est ensuite Qaïsos, le même personnage qui apparaît chez Nonnos. Les mots les plus importants dans la brève caractéristique de Qaïsos par Procope montrent l'hérédité, dans un certain sens, de son pouvoir. Procope dit au sujet de Qaïsos : (Bell., I, 20, 10), γένους μὲν ἦν τοῦ φυλαρχικοῦ.

131. Toutes les conclusions sur l'évolution du terme φύλαρχος ne s'appliquent qu'aux documents et textes concernant les Arabes.

132. Ph. Mayerson, " The use of the term Phylarchos in the Roman-Byzantine East ", *ZPE* 88 (1991), p. 295.

traitement conduit seulement à "*misunterpretation and confusion*", parce que φύλαρχος n'est pas un terme plus administratif qu'étaient pour la même époque ἄρχων et ἡγούμενος.

Ph. Mayerson a raison en ce sens que φύλαρχος conservait toujours son double emploi, comme mot neutre, et comme mot employé pour désigner un certain dynaste ou un fonctionnaire. Il a raison en ce sens que de plus dans les *Nouvelles* de Justinien φύλαρχος est traduit comme *iudex gentis.* Mais c'est seulement une partie du problème. Personne, y compris Ph. Mayerson[133], ne nie que les phylarques arabes et l'Empire byzantin avaient des liens officiels basés sur des traités qui investissaient les phylarques d'un pouvoir qui les mettaient "au service" de l'Empire. C'est pourquoi d'autres savants considèrent les phylarques arabes plutôt comme des fonctionnaires d'un certain rang de l'Empire byzantin. Ce sont surtout N.V. Pigoulevskaya, M. Sartre, B. Isaac, I. Shahîd. Selon eux, le terme φύλαρχος avait une valeur administrative réelle.

La difficulté à interpréter ce mot consiste dans son double sens qui se conserve bien à toutes les époques. C'est à cause de cela que toute interprétation du φύλαρχος reste — cela a été bien montré par Ph. Mayerson — un peu vague. Cette ambiguïté disparaît quand on commence à étudier le phénomène non en mélangeant les peuples et les époques, comme Ph. Mayerson, mais, au contraire, en distinguant nettement les pays, les peuples et les époques historiques (les Grecs, les Arabes, les Hébreux etc.).

La seule possibilité de comprendre l'utilisation, l'évolution ainsi que le sens de cette évolution, quand on parle de φύλαρχος des Arabes, c'est, à notre avis, l'étude séparée et détaillée des textes. Cette étude a été présentée dans les pages précédentes. Quant au sens du changement et de l'évolution du terme, il faut se souvenir d'abord que les Ghassanides avec tout leur pouvoir sur les phylarques des provinces et des tribus ne représentent pas un phénomène isolé. Ce n'est pas un hasard si Procope caractérise exactement de la même manière le Ghassanide Harith-Arétas et le Lakhmide al-Mundhir-Alamoundaros. Tous les deux, ont, selon lui, ἀξίωμα βασιλέως sur les Arabes. Cela montre bien que le pouvoir des deux dynastes était organisé de la même manière[134]. Cela indique aussi que nous avons à faire au même phénomène historique : lequel?

133. Ph. Mayerson dépasse quelquefois la mesure dans sa critique. Par exemple, en voulant montrer que Procope utilise le mot φύλαρχος pour des Arabes qui n'étaient pas les alliés de l'Empire, il cite *Bell.* I, 20, 10 où Procope mentionne Qaïsos phylarque en Arabie du Sud. Il ne reste qu'à espérer que Ph. Mayerson ne connaît pas le texte de Nonnosos consacré au même personnage. Nonnosos, comme il a été montré plus haut, indique clairement que Qaïsos appartenaît à une famille dont les membres étaient phylarques et alliés de Byzance même avant Qaïsos. Cela donne aux mots de Procope γένους φυλαρχικοῦ, qu'il emploie pour caractériser Qaïsos, un sens tout à fait particulier.

134. Telle est, bien sûr, l'idée de Procope, mais c'est plus qu'une simple coïncidence vu la ressemblance du développement historique et des liens des Ghassanides avec Byzance et des Lakhmides avec l'Iran sassanide.

C'est, à notre avis, un phénomène attesté par l'ethnographie pour des régions différentes et des peuples différents. Regardons d'abord un peu le développement historique et social des Arabes aux confins de Rome et de Byzance avant l'Islam [135]. Si on regarde la période romaine, on voit surtout deux phénomènes, la sédentarisation de certaines tribus et l'existence de la vie traditionnelle tribale chez les autres [136].

Si on regarde le développement social des Arabes un peu après l'existence du système de phylarchat des Ghassanides, c'est le premier état arabe, le khalifat que l'on voit.

Il est nécessaire, je crois de répéter cet axiome que l'État ne naît pas tout d'un coup. Entre l'organisation tribale de la société et l'État il y a toujours des formes transitoires. Le phylarchat des Ghassanides ainsi que le phylarchat des Lakhmides, malheureusement moins connu, ne représente pas autre chose que des formes transitoires entre l'état tribal et l'État proprement dit [137] de la société arabe aux confins de Byzance et de l'Iran sassanide.

Le processus fut bien sûr accéléré par les grandes puissances de l'époque qui utilisaient les Arabes dans leur propre intérêt. Mais si on parle des Ghassanides, l'affaiblissement relatif du pouvoir central ne produisit que l'accroissement du pouvoir des Ghassanides. L'inscription de Qasr al-Heir al-Gharbi de 559 ap. J.-C., datée d'après l'année du phylarchat d'Arétas, montre bien qui était le maître et qui avait le pouvoir. Un fait très caractéristique est rapporté par Théophane le Confesseur qui, pour l'année 563 ap. J.-C., mentionne la visite d'Arétas à Constantinople afin d'informer l'empereur lequel de ses fils devrait être phylarque des Arabes après lui [138].

Un autre aspect de ce problème, c'est l'accélération apparente du développement social des Arabes par les grandes puissances. C'est vrai, le système du phylarchat ghassanide fut créé artificiellement; Mais on ne peut pas oublier non plus que Justinien et ses prédécesseurs, n'auraient jamais pu donner le titre et les pouvoirs du phylarque a des Arabes qui n'étaient pas prêts à les accepter. Il faut se souvenir ici de l'intérêt apparent d'Amorkesos pour son investiture par l'empereur. Le même intérêt se manifeste d'une

135. Les différences historiques et culturelles des régions de l'Arabie dans l'Antiquité n'excluent pas la possibilité d'étudier et de comprendre l'histoire de l'Arabie comme passant par les mêmes étapes de développement, caractérisées par les traits soit semblables, soit exactement identiques; cf. P.A. GRIAZNEVIC, "Le développement des idées des Arabes sur le monde aux V-VIII<sup>e</sup> siècles", (en russe) dans *Essais sur la culture arabique du V-XVe siècles*, chapitre 2, Moscou-Leningrad, 1989; O.G. BOLCHAKOV, *L'histoire du khalifat arabe, I. Islam dans l'Arabie*, (en russe), Moscou-Leningrad, 1989, chapitres 1 et 2.

136. À voir surtout, R. DUSSAUD, *La pénétration des Arabes en Syrie avant l'Islam*, Paris, 1955.

137. Il est possible, à notre avis, de comparer dans un certain sens le pouvoir des Ghassanides avec celui des tribus et des coalitions des tribus germaniques du temps des grandes invasions. C'est — sans compter la différence apparente du développement historique des régions — un phénomène soit tout à fait semblable, soit comparable.

138. Théophane, p. 240 (de Boor).

manière un peu moins claire dans toutes les histoires des relations des phylarques avec les empereurs. Maîtres assez indépendants dans beaucoup d'affaires, il préféraient régler les problèmes officiels directement avec le pouvoir impérial.

Telle était la réalité historique exprimée par le mot " phylarque " et le changement de son sens, quand on parle des Arabes. Quant à l'ambiguïté du mot, il s'explique par l'absence de vocabulaire convenable pour exprimer de telles nuances. Par ailleurs, l'ambiguïté du mot s'explique bien par l'ambiguïté de la situation. Les Ghassanides disposaient d'un pouvoir assez grand sur leurs compatriotes, mais ils ne pouvaient l'exercer d'une manière légitime que dans le cadre de l'Empire byzantin, étant au service de l'Empire. La vitesse de dissolution du phylarchat après 580 ap. J.-C. [139] en fournit la preuve.

Quant aux mots, il me semble que les termes phylarques, phylarchat restent les meilleurs pour désigner les Ghassanides et leur pouvoir. Le principal est de comprendre quelle réalité historique reste cachée sous ces termes.

139. Cf. M. SARTRE, *Trois études...*, p. 189-194.